

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 25 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

N° 24-021	Règlement sur la régie interne et sur la procédure des séances du conseil
N° 24-022	Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires, notamment en matière de sécurité incendie, de stationnement et de bâtiments inexploités
N° 24-023	Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rimouski

2. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **26 juin 2024**.

3. Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :

- a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;

- b) par courriel, en faisant la demande :

- par téléphone au **418 724-3125**;
- par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, CE 26 JUIN 2024

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière